COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Ordre du jour *modifié*

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation(s)
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis no 95/2016-2021 – Statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) - Rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET
8. Préavis no 101/2016-2021 – Vente aux SITSE de la parcelle communale N 510 sise au lieu-dit « En Balessert » et d'une portion du DP 16
9. Préavis no 102/2016-2021 – Adoption du plan d'affectation « Le Port » et de son règlement et la proposition de levée des oppositions
10. Préavis no 103/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 14'496.77 TTC pour financer l'agrandissement du parking communal DP 1054 Route Suisse, Parking du Port
11. *Préavis no 105/2016-2021 – Renforcement des berges du Greny au niveau du chemin du Martinet à Commugny – Signature d'une déclaration d'engagement en faveur des SITSE*
12. Préavis no 104/2016-2021 – Comptes et Rapport de gestion 2020
13. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
14. Propositions individuelles et divers.

Président du Conseil : M. Manuel Stern

Début de la séance : 18h30

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et salue le public.

1. Appel

Le Conseil communal est composé de 49 membres à ce jour.

Présents : 44 Excusés : 4 Absent : 1*

*Arrivée du Conseiller absent au point no 10 de l'ordre du jour (45 présents).

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié au point no 11 afin d'y inclure le préavis urgent no 105 – Renforcement des berges du Greny.

L'ordre du jour *modifié* est approuvé.

3. Assermentation(s)

Néant

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021

Approuvé à la majorité avec 2 abstentions, sans avis contraire.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. M. Stern, Président

Mentionne le courrier de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes – DGAIC – adressé à tous les acteurs des élections communales 2021 afin de les remercier pour le bon déroulement de celles-ci.

Informe que les vacations au 30 juin 2021 des Conseillers seront versées au début du mois de juillet prochain.

6. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Personnel communal

La Municipalité a engagé les collaborateurs suivants courant juin 2021 :

Debluë Shawn – Service des entretiens extérieurs – secteur voirie
Mendicino Andrea – Service des entretiens extérieurs – secteur espaces verts
Mermoud Alain – Contrat à durée déterminée – service de la conciergerie.

Fermeture des guichets de la Poste de Founex

Les représentants de La Poste ont informé la Municipalité il y a quelques semaines du projet de fermeture des guichets de la poste de Founex. Les facteurs, quant à eux, devraient rester à Founex.

Il nous a été rapporté que la société Volg serait très intéressée à reprendre les tâches de La Poste à Founex et une rencontre aura lieu à ce sujet entres les différentes parties, ainsi que la nouvelle Municipalité le 28 juin prochain.

En termes de planning, le délai pour la mise en exploitation de la filiale est prévu en automne 2021, mais au plus tard mi-novembre.

Initiative SOS Communes

Le nombre de signatures récoltées à Founex dans le cadre de l'initiative citée en titre s'est élevé à 433. 356 signatures ont été déclarées valables par notre contrôle de l'habitant. Comme vous avez pu le lire dans la presse locale, cette initiative a abouti.

Antenne 5 G – Sunrise – DP 1054 – parking du port de Founex

La mise à l'enquête publique précitée, qui s'est terminée le 17 juin dernier, a suscité environ 25 oppositions. Le dossier sera traité par notre avocat-conseil, Me Luc Pittet.

Plan d'affectation communal – règlement sur les constructions

Le plan d'affectation communal, ainsi que le règlement y relatif, a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement – DGTL- le 28 mai dernier, ceci en vue de l'examen préalable du dossier. Le rapport d'examen préalable de la DGTL devrait être rendu au plus tard le 7 septembre prochain. Ainsi nous espérons que la mise à l'enquête publique pourra intervenir encore cette année.

Ch. des Repingonnes 2 – appartements vacants

Deux appartements seront prochainement vacants dans notre ancien collège, Ch. des Repingonnes 2. Il s'agit d'un studio et d'un 2 pièces ½. Les dossiers de candidature sont à adresser directement auprès de la Régie Naef Nyon SA.

Fermeture des bureaux de l'administration communale

En raison d'importants travaux liés à l'informatique, les bureaux de l'administration communale seront fermés les 24 et 25 juin prochain.

M. D. Lehoux, Municipal

Préavis bouclés

Préavis 39/18 - Assainissement du talus de l'extension de l'école : bouclement à CHF 217'622.94 pour un préavis de CHF 255'000 TTC, soit CHF 37'377.06 en dessous du budget.

Préavis 41/18 - Mise en conformité de la déchetterie intercommunale : bouclement à CHF 266'080.94 pour un préavis de CHF 269'266.48 HT soit CHF 3'185.54 en dessous du budget (situation particulière pour ce préavis HT puisque la comptabilité concernant le traitement des déchets n'est pas soumise à la TVA).

Préavis 60/19 - Travaux d'entretien à l'auberge : bouclement à CHF 203'923.44 pour un préavis de CHF 212'000 TTC, soit CHF 8'076.56 en dessous du budget.

Préavis 71/19 Façade de l'épicerie : bouclement à CHF 67'184.95 pour un préavis de CHF 74'000.00 TTC, soit CHF 6'815.05 en dessous du budget.

7. Préavis no 95/2016-2021 – Statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) - Rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET

Avant de lire les conclusions du préavis, Mme L. Kunz-Harris, Municipale responsable, informe que la Préfecture s'est enquise de savoir si le préavis avait été accepté en date du 26 avril dernier. Celle-ci a été surprise d'apprendre que ledit préavis n'avait pas été voté à cause d'une annexe manquante aux documents remis à une partie des Conseillers. Mme le Préfet a rappelé que ces derniers sont tenus dans l'usage de prendre connaissance des documents en amont des séances et que nous aurions alors pu voter sur ce préavis. Mme la Municipale termine par lire les conclusions du préavis.

Avant de lire les conclusions du rapport de la Commission Ad'hoc, Mme S. Blatter fait part de ses considérations à la suite de l'intervention de M. Th. Morisod lors de la précédente séance du conseil, celui-ci mentionnait n'avoir pas vu les statuts de la nouvelle association dans le préavis à traiter. Elle relève que M. Morisod aurait pu rendre le bureau du Conseil attentif à ce manquement au préalable, étant président du Conseil intercommunal de L'ASCOT et de l'AJET, afin d'y remédier. Elle termine par lire les conclusions du rapport.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. H. Mange fait écho à la remarque de Mme S. Blatter et remercie M. Th. Morisod d'avoir relevé ce manquement dans la communication aux Conseillers, lui-même l'ayant remarqué dans l'après-midi. M. Th. Morisod est le seul à l'avoir constaté sur les 50 conseillers, ajoute M. Mange.

Il souhaite maintenant avoir des renseignements quant à la nature et l'usage de l'emprunt de CHF 500'000.00 par l'AJET auprès des neuf communes membres et de la ligne de crédit de CHF 400'000.00 auprès de son établissement financier, ce qui amène à un montant total de CHF 900'000.00.

Mme la Municipale L. Kunz-Harris explique que ces montants ont été utilisés pour palier à des problèmes de liquidités, les encaissements n'étant pas réguliers pour l'AJET. Pour l'ASCOT, ils ont servi au financement des nouvelles infrastructures, telle que la ludothèque, ainsi qu'au remplacement de mobilier, entre autres, n'ayant pas le détail de chaque ligne de crédit en tête.

M. H. Mange exprime son regret quant à cette possibilité supplémentaire d'endettement par des associations intercommunales qui nous sont affiliées. Il ne va pas proposer un amendement à ce préavis, mais rend attentif que les statuts de l'ASCOT prévoient expressément que cette association ne peut pas s'endetter. Il ajoute comprendre que ces deux organismes, travaillant avec des budgets liés à des frais de fonctionnement, les investissements étant faits par ARSCO, puissent souscrire à d'éventuels emprunts pour la trésorerie, mais pas à des emprunts sur la durée, avec une capacité de s'endetter jusqu'à hauteur de deux millions. Le mode opératoire actuel devrait être conservé, c'est-à-dire la présentation d'un budget et la facturation en fin d'année aux communes sur la base du budget, termine M. Mange.

La mention d'un plafond d'endettement pour l'APEJ a été une demande de la Préfecture complète Mme la Municipale L. Kunz-Harris, son utilisation sera réservée pour les liquidités

en cas de besoin. Elle poursuit en indiquant que tous les investissements futurs, comme nous pouvons le lire dans les nouveaux statuts, devront être approuvés par le Conseil intercommunal. A ce jour, l'ASCOT pouvait mandater ARSCO pour la construction de nouvelles structures, sans devoir passer la dépense devant le Conseil intercommunal.

Elle termine par préciser que le vote des statuts présentés ce soir, qui sont déjà passés dans les commissions consultatives, dans les Municipalités, puis dans les Commissions Ad'hoc, est un vote sans amendement possible.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 101/2016-2021 – Vente aux SITSE de la parcelle communale N 510 sise au lieu-dit « En Balessert » et d'une portion du DP 16

M. F. Debluë, Syndic, explique le préavis et lit les conclusions.

M. J. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Demande Préavis no 102/2016-2021 – Adoption du plan d'affectation « Le Port » et de son règlement et la proposition de levée des oppositions

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis, étape indispensable pour la construction du futur bâtiment du pôle nautique, puis lit les conclusions.

M. Ch. Dutruy lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme la Conseillère L. Farine se dit satisfaite de ce PPA, mais les chiffres évoqués dans l'implantation et constructibilité l'interpellent, elle comprend alors que cela inquiète les voisins, sans pour autant accepter leurs oppositions.

M. le Syndic F. Debluë indique que ce PPA offre des règles les plus souples possibles pour les générations futures, qu'il est important de conserver cette flexibilité et rappelle que ce PPA a été accepté par le Canton. Cela ne veut pas dire que le futur bâtiment utilisera au maximum les possibilités offertes, précise M. le Syndic, et tous les projets prévus dans cette zone seront de toute façon présentés devant le Conseil communal pour approbation, termine-t-il.

Ne faudrait-il pas alors informer les opposants que rien ne sera construit au maximum des possibilités pour l'instant, afin de les rassurer, demande Mme L. Farine.

Non, répond M. le Syndic, nous avons besoin de garder cette liberté et il ne faut surtout pas s'auto-limiter.

M. le Conseiller H. Mange se réfère aux généralités du règlement présenté, point 2.1 "zone affectée à des besoins publics 15 LAT" avec la description de ce qui est possible de faire sur cette zone. Il ne voit pas de mention spécifique quant à une activité comme la petite restauration payante telle que disponible en ce moment à la buvette de la coopérative du port et ni de mention quant à l'activité "commerciale" de la coopérative. A l'avenir, il se peut que le Club Nautique ou une autre entité utilisatrice du site ait une buvette. Sera-t-il alors possible de continuer ces activités en conformité avec cet article 2.1 ?

M. le Syndic répond qu'avec l'article no 15 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire - LAT, l'exploitation d'une buvette au port n'est pas remise en question, elle a toujours existé. De plus, selon l'article 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire - OAT, les activités qui se déroulent aujourd'hui entrent dans le cadre des activités autorisées sur la parcelle no 881. Contrairement à ce qu'il a cité en exemple précédemment, l'exploitation d'un restaurant ne serait pas possible, pense-t-il finalement.

M. le Conseiller B. Cintas indique que l'article no 15 LAT est très vague. Il détermine qu'il y a des zones habitables sur le territoire suisse. La situation actuelle, c'est-à-dire la buvette de la capitainerie, ainsi que la vente de boisson par le Club Nautique à ses propres membres, est acceptée. S'il devait y avoir une vente d'alcool lors de manifestions

spécifiques, il y aurait lieu de passer par une demande d'autorisation temporaire auprès de la commune, comme pour toutes autres manifestations sur le territoire communal.

Intervention du Conseiller M. A. Rusca qui demande aux membres de la Société Coopérative du Port de Founex ici présents de bien vouloir se récuser. Il mentionne l'article no 52 du règlement du Conseil qui traite du conflit d'intérêt et estime qu'il y a conflit d'intérêt.

M. le Syndic répond qu'une grande partie des Conseillers devraient alors se récuser, mais surtout qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt dans le cadre de ce préavis !

M. le Président du Conseil M. Stern confirme qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt dans le cas présent, nous devons voter un préavis relatif à une zone publique qui ne concerne pas les membres de la Coopérative, mais tous les citoyens de notre commune. Il refuse la demande de récusation.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 3 absentions, sans avis contraire.

10. Préavis no 103/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 14'496.77 TTC pour financer l'agrandissement du parking communal DP 1054 Route Suisse, Parking du Port

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, lit les conclusions du préavis.

M. F. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme Farine demande confirmation de la durée de l'amortissement : il est indiqué 30 ans dans le préavis et 20 ans dans le rapport de Commission reçu. La durée est de 30 ans, confirme M. F. Girardin, et a été corrigée dans le rapport final de la Commission des finances.

La parole n'est plus demandée et le Président passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 105/2016-2021 – Renforcement des berges du Greny au niveau du chemin du Martinet à Commugny – Signature d'une déclaration d'engagement en faveur des SITSE

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et sa démarche non usuelle. La Municipalité a été informée de l'urgence des travaux et a été mise devant le fait accompli.

M. L. Kilchherr lit le rapport de la Commission des finances (annexé).

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme la Conseillère F. Wargnier découvre sur le site internet des SITSE le préavis no 227/2021 dont il est fait mention dans le titre de la déclaration d'engagement, document alors disponible mais non joint à ce dossier. Trouvant la déclaration d'engagement très épurée, elle demande si par ladite déclaration nous nous engageons également à accepter le préavis no 227 tel quel, qui explique les travaux et mentionne les couts engendrés ?

M. le Syndic F. Debluë répond que les Conseillers recevront plus d'informations lors de la présentation du "vrai" préavis relatif à cette dépense. Vus les délais très courts et l'urgence des travaux, le Greffe n'a pas pu préparer le préavis final en bonne et due forme. Ce soir est alors présenté la lettre d'engagement.

Mme la Greffière C. Luquiens souhaite amener des informations complémentaires. Elle indique avoir eu une conversation avec Mme le Préfet à ce sujet. Pour présenter un préavis en bonne de due forme, les commissions concernées par les travaux doivent être convoquées. Comme mentionné au préalable, dans l'urgence la déclaration d'engagement est alors présentée ce soir, mode de faire validé par la Préfecture. Elle termine par dire que certaines communes concernées ont décidé de signer la déclaration sans en parler à leur législatif, mais notre Municipalité a souhaité informer son Conseil.

Mme P. Walsh relève les fautes d'orthographe de la déclaration et espère qu'elles seront corrigées avant signature.

M. N. Ulmer, membre du Conseil intercommunal des SITSE, indique qu'il a participé à une réunion extraordinaire à ce propos la semaine dernière.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et 2 avis contraire.

12.Préavis no 104/2016-2021 – Comptes et Rapport de gestion 2020

Mme A. Barchha, Municipale en charge des finances, présente le préavis en relevant quelques points : le montant des impôts perçus moins élevé qu'estimé, certaines charges moins élevées que prévues à cause du coronavirus, l'excédent de charges projeté au bouclement de CHF 3 millions qui s'est finalement élevé à CHF 300'000.00 "seulement", etc.

Elle ajoute encore que : la moitié de nos revenus, soit CHF 17.5 mios, passe directement au Canton pour la cohésion sociale, la péréquation et la réforme policière, que les dépenses pour les bâtiments se sont avérées inférieures au budget (-42%), de même pour les travaux et routes (-38%) ; que le préavis comprend également les analyses habituelles et cette année une nouvelle étude concernant l'impact du Coronavirus sur les finances communales a été menée (p. 25-26) ; que les réviseurs n'ont pas eu de remarque, qu'ils approuvent notre excédent de charges et trouvent nos finances saines.

Elle ajoute que nous avons toujours un compte capital de CHF 10 mios qui peut être utilisé pour éponger les éventuels excédents de charges et pour les amortissements extraordinaires, ainsi que des réserves à hauteur de CHF 6 mios.

Pour terminer, Mme A. Barchha lit les conclusions du préavis.

M. E. Baer lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion et les conclusions du rapport du Pot commun.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. le Conseiller E. Baer revient sur les propos de Mme A. Barchha lorsqu'elle dit que l'audit de Fiprom fait mention de finances saines, il voit uniquement les mentions de comptes bien tenus et conformes à la loi, mais pas de mention de finances saines !

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 2 absentions, sans avis contraire.

13.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE : Travaux urgents relatifs aux berges du Greny, comme présentés ci-avant.

AJET et ASCOT : Mme la Municipale L. Kunz-Harris informe que :

- lors des séances du mois de mai dernier, les comptes ont été acceptés
- les préavis suivants ont été votés pour l'ASCOT : préavis sur le règlement des transports, modifié pour être compatible avec les TPN et préavis sur le règlement du restaurant scolaire quant au nouveau système de paiement des repas de midi
- l'AJET dispose d'une nouvelle structure pour répondre à l'accueil des élèves de 7-8ème (10-11 ans) sur le site de Necker, en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour
- l'AJET a engagé son nouveau Directeur des Ressources Humaines, à la suite du départ de Mme Ramer. Elle profite de l'occasion pour remercier cette dernière qui a œuvré pendant 20 ans à l'AJET.

Région de Nyon : M. H. Mange remet en pièces jointes un document relatif aux huit nouvelles recommandations émises par la Commission de gestion, ainsi que les réponses du Codir, et un document "extrait du rapport de la commission de gestion".

M. L. Kilchherr liste les trois préavis votés lors de la dernière séance :

- le projet d'agglomération du Grand Genève – 4ème génération
- l'aménagement du parking au col de la Givrinne

- le réaménagement d'une plateforme à la gare de Rolle

la séance d'assermentation aura lieu le 30 juin prochain. Il y aura passablement de changement au sein du Comité de direction.

14.Propositions individuelles et divers

M. le doyen du Conseil L. Ferrari souhaite adresser quelques mots à l'assemblée quant à son parcours politique qui s'arrête ce soir après 52 années passées au Conseil communal. Il relate les 13 législatures et les 6 syndics qu'il a connus, les changements majeurs de notre commune, ainsi que l'évolution de notre village, dont il est fier d'avoir amené sa contribution. Une page se tourne ce soir, termine-t-il.

M. A. Rusca adresse un mot à M. Ferrari à l'occasion de son "départ" de la scène politique.

M. L. Kilchherr remercie les conseillers des deux groupes pour leur investissement dans le cadre de la récolte de signatures pour l'initiative "SOS communes". Celle-ci a abouti et sera prochainement votée.

M. B. Cintas informe de la création d'une nouvelle association faîtière, à la demande de la Municipalité, qui chapeaute les trois entités utilisatrices du futur bâtiment communal sur le site du port, soit le Club Nautique, l'Amicale des Plongeurs et la Semaine du soir. L'Association Lacustre de Founex sera alors l'unique interlocutrice auprès de la Municipalité. Il ajoute en avoir été nommé président pour les deux prochaines années.

Les régates de la Semaine du soir pourraient avoir lieu et se dérouleraient du 16 au 20 août prochains. La possibilité d'avoir des activités à terre reste encore indéterminée, termine M. B. Cintas.

M. W. Wargnier annonce la création d'une nouvelle association de loisirs à Founex, le PAF, pour "Pétanque à Founex". Il donne rendez-vous aux intéressés les vendredis soir sur les terrains de pétanque à côté de l'auberge.

M. E. Baer vient aux nouvelles quant au legs Vuillez. M. F. Debluë répond qu'il n'y a rien de nouveau, la vente n'est pas signée et le cas n'est pas réglé pour l'instant. La nouvelle Municipalité sera concernée par la suite de ce dossier.

M. Ch. Dutruy revient sur les communications de la Municipalité et l'annonce faite par M. F. Debluë quant à l'engagement de trois nouveaux collaborateurs communaux et pose les questions suivantes : Est-ce de nouveaux postes ? Pourquoi une annonce pour le poste à la conciergerie a-t-elle été publiée et non pas pour le poste à la voirie ? La nouvelle Municipalité a-t-elle été informée ?

M. le Syndic F. Debluë répond qu'il y a eu récemment, ou qu'il y aura prochainement, trois départs à la conciergerie, ainsi que trois départs à la voirie. Il s'agit de remplacer ces six collaborateurs et non pas de créer de nouveaux postes. Tous les postes ne sont pas mis automatiquement au concours, s'il y a déjà des candidatures connues et valables. Il relève que les deux personnes engagées à la voirie récemment sont des habitants de notre commune. Oui, la nouvelle Municipalité a été informée de la démarche, termine le Syndic.

M. J. Righetti demande quand les travaux de la future piscine-patinoire sur le site des Rojalets commenceront ?

Mme la Municipale L. Kunz-Harris indique que les offres initiales, datant de plus de sept ans, doivent être revues et une prise de contact avec les entreprises sélectionnées à l'époque est en cours, les technologies ont certainement évolué et les coûts sont peut-être aussi différents. ARSCO avait reçu en 2013 un prêt sans cautionnement de la part des communes et le comité de pilotage d'ARSCO est également en contact avec les instituts bancaires de l'époque.

M. E. Baer souhaite savoir si une solution sera trouvée aux problèmes liés à la circulation aux abords de l'Ecolint, plus particulièrement l'accès au rond-point aux heures de sortie de l'école. Il demande aussi ce qui a été entrepris à ce jour et ajoute que par le passé des

minibus assuraient le transport des élèves et constate maintenant que les parents amènent leurs enfants à l'école en voiture.

M. le Municipal J.-P. Debluë connait bien la problématique complexe depuis de nombreuses années. Des solutions sont cherchées avec l'Ecolint, mais malheureusement il est difficile d'en trouver. Il rappelle plus loin dans la discussion que divers projets de mobilité douce ont été élaborés, mais malheureusement refusés par le Canton, pas compatibles avec LAT très restrictive. Pour l'instant, il n'y a pas d'amélioration possible, regrette M. J.-P. Debluë, ne serait-ce de … fermer l'école, ironise-t-il.

M. le Conseiller A. Süess, collaborateur à l'Ecolint, indique qu'il y a toujours des bus qui assurent le transport des élèves, mais admet qu'avec la situation particulière du coronavirus les parents ont de la peine à mettre leurs enfants dans les bus.

L'Ecolint fait des efforts, continue M. Süess, elle cherche des solutions avec la Municipalité, et participe financièrement aux améliorations routières. Aujourd'hui, l'effectif de l'école se chiffre à 1'600 élèves et il a été convenu de ne pas l'augmenter. La mobilité douce est proposée aux élèves, mais les parents hésitent ne trouvant pas d'aménagements routiers sécurisés en suffisance tels que les passages pour piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables. Toutefois, un plan de mobilité est en cours et devrait amener une amélioration, les collaborateurs ne pourront plus, par exemple, accéder gratuitement au parking de l'école. Il ajoute qu'il est facile de mettre la faute sur l'école et rappelle qu'elle apporte beaucoup à Founex et sa région, même s'il entend qu'elle ne paie pas d'impôts. N'oublions pas que les parents d'élèves paient des impôts (160 familles vivent à Founex) et les employés aussi ! Termine M. Süess.

Arrivés au terme de cette séance, la dernière de la législature, les quatre municipaux sortants - Mme A. Barchha, MM. D. Lehoux, J.-P. et F. Debluë - adressent à l'assemblée quelques mots. Certains font part de leurs réflexions, de leur bilan, d'autres partagent des anecdotes. Mais ils transmettent unanimement leurs remerciements et leurs meilleurs vœux de succès aux futurs municipaux et conseillers pour la suite.

Un petit cadeau leur est remis sous la forme de bouteilles de vin et d'un bon pour un repas au restaurant.

Avant de lever la séance, M. le Président M. Stern remercie les Conseillers pour leur engagement, particulièrement pour leur engagement dans les commissions, et félicite les membres des deux groupes politiques pour la bonne collaboration. Il remercie également la Secrétaire du Conseil pour le travail effectué.

La séance est levée à 21h00.

Founex, le 24 juin 2021.

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Manuel Stern — Carole Jeanclaude

COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

Annexes au procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

REGION DE NYON
EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU 31 MAI 2021

EXERCICE 2020

Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

Sur la base de ses observations et analyses concernant la gestion de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020, la CoGes émet les recommandations suivantes : **Recommandations émises en 2021**

Recommandation 1/2020

STRATEGIE RESSOURCES HUMAINES

La CoGes recommande que le CoDir formalise la stratégie des ressources humaines de l'association Région de Nyon en tant qu'institution formatrice et envisage d'utiliser cette stratégie comme élément de communication.
Toutefois, si l'association Région de Nyon peut être ressentie comme « tremplin » ou formatrice de la « jeunesse », il faudrait qu'elle s'assure que les postes clés puissent être pérennes afin que l'association Région de Nyon bénéficie d'une constante force vive (suivi des dossiers, mémoire vivante, etc.).

Recommandation 2/2020

VISIBILITE SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT

La CoGes recommande que le CoDir améliore dans son rapport annuel ainsi que dans les comptes annuels la visibilité sur les différentes sources de financement (internes, fonds dédiés, et sources externes, notamment) et qu'il étudie la possibilité de mettre en place un système de gestion de projet avec l'imputation des frais et des sources de financement.

Recommandation 3/2020

INFORMATION SUR SUIVI DES PROJETS INVESTISSEMENT PLUS VIEUX QUE 5 ANS

Par souci d'une meilleure transparence et en complément de data habituellement publiés en forme d'annexe aux comptes annuels (cf. annexe 1.6, préavis 69 2021), la CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel une information succincte sur le suivi des projets d'investissement antérieurs à cinq ans.

Recommandation 4/2020

MISE A DISPOSITION RESULTATS AUDIT

La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a toujours pas mis à sa disposition le deuxième volet des conclusions de l'audit que la société Habilis Conseils SA avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020, et ceci malgré la promesse faite à plusieurs reprises.

Recommandation 5/2020

LISTE DANS LE RAPPORT DES PREAVIS APPROUVES ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES DE L'ANNEE ET ETAT D'AVANCEMENT

La CoGes reste convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi sa recommandation 7/2019 recommandant au CoDir qu'il inclue dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état d'avancement de chaque objet.

Recommandation 6/2020

PLUS DE PRECISION ET DE TRANSPARENCE DANS L'USAGE DU FONDS TRANSPORTS PUBLICS

La CoGes réitère sa recommandation 9/2019 et recommande que le CoDir soit plus pointu et plus transparent dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP).

Recommandation 7/2020

PRESENTATION A FAIRE SUR LE THEME « LES RESEAUX AGRO-ECOLOGIQUES DANS LE DISTRICT DE NYON »

La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « Les réseaux agro-écologiques dans le district de Nyon et l'association Région de Nyon », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.

Recommandation 8/2020

PUBLICATION SUR LE SITE WEB DES SYNTHESES DES SEANCES DU Conseil intercommunal

La CoGes recommande que le CoDir - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - publie sur le site web de l'association Région de Nyon les synthèses des séances du Conseil intercommunaux, qui ne sont actuellement envoyées qu'aux membres du Conseil.

Région de Nyon

Réponses aux recommandations émises par la Commission de Gestion dans leur rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2020 de l'association Région de Nyon

Recommandations émises en 2021		**Réponse du CoDir**
Recommandation 1/2020	La CoGes recommande que le CoDir formalise la stratégie des ressources humaines de l'association Région de Nyon en tant qu'institution formatrice et envisage d'utiliser cette stratégie comme élément de communication. Toutefois, si l'association Région de Nyon peut être ressentie comme « tremplin » ou formatrice de la « jeunesse », il faudrait qu'elle s'assure que les postes clés puissent être pérennes afin que l'association Région de Nyon bénéficie d'une constante force vive (suivi des dossiers, mémoire vivante, etc.).	Le Comité de direction tient particulièrement à ce rôle d'institution formatrice. Il est bien conscient de la difficulté de garantir le bon équilibre entre le maintien des postes clefs et la volonté d'être perçue comme un tremplin pour lancer une carrière professionnelle. Le CoDir va étudier le meilleur moyen de formaliser cette stratégie et prend bonne note de communiquer sur celle-ci.
Recommandation 2/2020	La CoGes recommande que le CoDir améliore dans son rapport annuel ainsi que dans les comptes annuels la visibilité sur les différentes sources de financement (internes, fonds dédiés, et sources externes, notamment) et qu'il étudie la possibilité de mettre en place un système de gestion de projet avec l'imputation des frais et des sources de financement.	Le Comité de direction a déjà mis beaucoup d'effort ces derniers exercices afin d'améliorer au mieux la transparence dans ses comptes. Une séance sur ce point devra être organisée entre le CoDir, la CoGes ainsi que la CoFin afin de mieux préciser les attentes de chacun.
Recommandation 3/2020	Par souci d'une meilleure transparence et en complément de data habituellement publiés en forme d'annexe aux comptes annuels (cf. annexe 1.6, préavis 69 2021), la CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel une information succincte sur le suivi des projets d'investissement antérieurs à cinq ans.	Dans son rapport annuel, le Comité de direction met en avant toutes les activités liées aux projets d'investissement qui ont eu un impact sur l'année écoulée. Le détail financier des projets d'investissement actuels ou antérieurs est suivi par la Commission des finances de notre association.
Recommandation 4/2020	La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a toujours pas mis à sa disposition le deuxième volet des conclusions de l'audit que la société Habilis Conseils SA avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020, et ceci malgré la promesse faite à plusieurs reprises.	Le rapport de la société Habilis Conseil SA a été remis à la CoGes le 11.06.2021. Le CoDir rappelle que ce document est strictement confidentiel et uniquement à usage interne de la commission.

Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon
+41 22 361 23 24
regiondenyon.ch

Région de Nyon

Recommandation 5/2020	La CoGes reste convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi sa recommandation 7/2019 recommandant au CoDir qu'il inclue dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état d'avancement de chaque objet.	La mention des préavis concernées a été introduite ces dernières années dans les pages thématiques respectives, avec dans le PDF un hyperlien cliquable conduisant à la page internet du préavis contenant toute la documentation. Le Comité de direction fera son possible pour inclure les résumés des préavis votés pendant l'année écoulée dans la partie Organes et outils du Rapport annuel dès l'édition 2021.
Recommandation 6/2020	La CoGes réitère sa recommandation 9/2019 et recommande que le CoDir soit plus pointu et plus transparent dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP).	Le Comité de direction a travaillé en totale transparence avec la CoGes sur ce dossier et a mis à disposition de celle-ci tous les documents existants demandés. Il rappelle toutefois, comme présenté par le Canton lors d'une séance organisée le 4 juin 2020 en présence de la CoGes que : « *le commanditaire de l'offre reste le Canton de Vaud. Le financement de ces prestations ne donne pas un droit d'accès aux données financières des offres.* » Lors d'une prochaine séance, il sera demandé à la CoGes de préciser ce point afin d'identifier s'il est possible d'améliorer nos processus.
Recommandation 7/2020	La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « Les réseaux agro-écologiques dans le district de Nyon et l'association Région de Nyon », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.	Les préavis 67-2021 et 68-2021 soumis au vote du Conseil intercommunal le 17 juin 2021 sont extrêmement riches en informations sur le fonctionnement des réseaux agroécologiques. Une présentation de ces réseaux sera effectuée lors de ce Conseil intercommunal. Si la Commission de gestion souhaite un complément, une seconde présentation pourra être organisée lors d'une prochaine séance du CI.
Recommandation 8/2020	La CoGes recommande que le CoDir - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - publie sur le site web de l'association Région de Nyon les synthèses des séances du Conseil intercommunaux, qui ne sont actuellement envoyées qu'aux membres du Conseil.	Au cours de cette législature, plusieurs nouveautés ont été introduites pour remplir les différents besoins, constatant qu'il existe différents publics-cible. Le PowerPoint projeté en direct et contenant désormais tout le fil de la séance est rendu public sur internet à des fins de transparence. Afin de faciliter le travail des élus et encourager leur restitution dans les communes, un

Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon
+41 22 361 23 24
regiondenyon.ch

Région de Nyon

		PowerPoint de synthèse leur est fourni pour les outiller vis-à-vis des délibérants communaux : ce format n'est toutefois pas pensé pour le grand public. A l'attention de la population, l'information se fait sous forme d'articles d'actualité publiés après les séances du Conseil intercommunal afin de rendre compte des décisions de manière compréhensible : ces articles sont relayés par la newsletter et sur les réseaux sociaux et proposent des liens vers la documentation politique.

Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon
+41 22 361 23 24
regiondenyon.ch